

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 19 janvier 2018

Afférents à au conseil municipal	Qui ont PRIS part à la délibération
10	10

L'an deux mil dix huit, le dix neuf janvier à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Didier BRUN, Rosa SOULE ARTOZOUL, .

Absent : Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

13 janvier 2018

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

DATE DE L'AFFICHAGE

13 janvier 2018

OBJET DE LA DELIBERATION

AFFECTATION DE RESULTAT

Suite à la dernière décision modificative et afin de clôturer correctement l'exercice 2017 du budget principal, il faut voter l'affectation du résultat :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 20 avril 2017

- excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016: 72.543,96 €.

- Déficit d'investissement 2016: 37.514,20 €.

- Affectation au compte 1068: 37.514,20 €.

- report en excédent de fonctionnement (ligne 002): 35.029,76 €.

Le conseil adopte cette affectation de résultat à l'unanimité

Pour 7

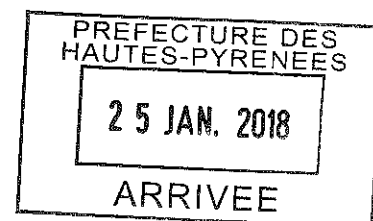
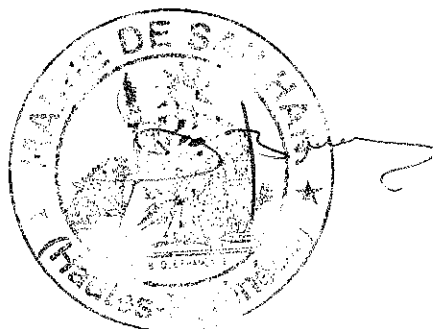
Contre 0

Abstention 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 19 janvier 2018

Afférents à	Qui ont	PRIS
au conseil municipal	En exercice	part à la
	délibération	
1	1	
10	10	7

L'an deux mil dix huit, le dix neuf janvier à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents: M.Christine IGLESIAS, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Didier BRUN, Rosa SOULE ARTOZOUL,, ,

Absent : Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

13 janvier 2018

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

DATE DE L'AFFICHAGE

13 janvier 2018

OBJET DE LA DELIBERATION**OUVERTURE DES CREDITS****Article L1612-1**

Modifié par Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 - art. 2 JORF 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L. 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L. 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions du dernier alinéa du I de l'article L. 4311-3.

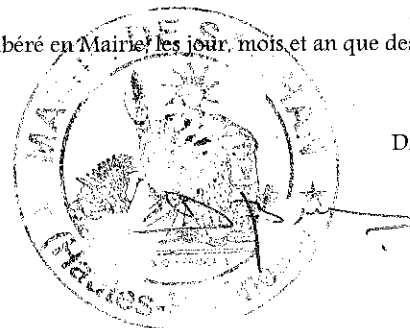
Ainsi, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de pour pouvoir ouvrir les crédits dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice 2017.

Le conseil adopte cette affectation de résultat à l'unanimité

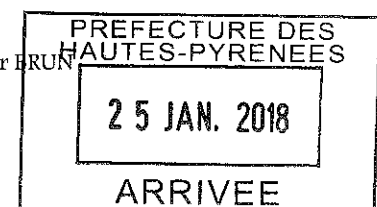
Pour 7
Contre 0
Abstention 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le Maire



Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 19 janvier 2018

Afférents à au conseil municipal	Qui ont PRIS En exercice part à la délibération
10	10

L'an deux mil dix huit, le dix neuf janvier à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Didier BRUN, Rosa SOULE ARTOZOUL, .

Absent . Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

13 janvier 2018

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

DATE DE L'AFFICHAGE

13 janvier 2018

OBJET DE LA DELIBERATION**CLOTURE BUDGET EAU**

Le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de clôturer définitivement le budget eau Cette clôture prend effet au 31 décembre 2017.

Les résultats d'exploitation et d'investissement seront transférés sur le budget principal.

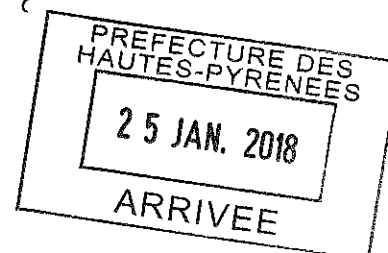
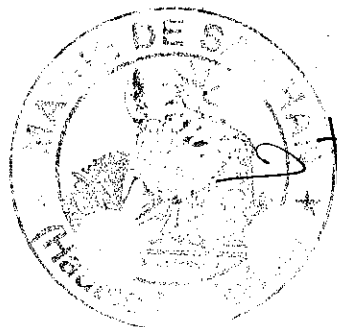
Le conseil adopte l'unanimité

Pour 7
 Contre 0
 Abstention 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

HAUTES PYRENEES

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 19 janvier 2018

Afférents à au conseil municipal	Qui ont PRIS En exercice	part à la délibération
10	10	7

L'an deux mil dix huit, le dix neuf janvier à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents: M.Christine IGLESIAS, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Didier BRUN, Rosa SOULE ARTOZOUL,, ,

Absent : Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

13 janvier 2018

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

DATE DE L'AFFICHAGE

13 janvier 2018

OBJET DE LA DELIBERATION

FAR 2018

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de faire une demande auprès du Conseil Départemental pour l'aide du FAR 2018, en vue des différents travaux prévus sur la commune et d'en signer tous les documents nécessaires.

- FAR 2018 accessibilité et rénovation énergétique de la mairie et création d'une médiathèque
- FAR Voirie 2018 goudronnage (avec accès handicapé aux différents bâtiments) et création de places de stationnement sur le site du Moulin de la Mousquère.

Le conseil adopte l'unanimité

Pour 7

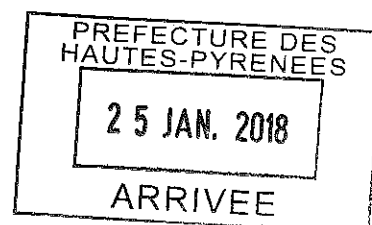
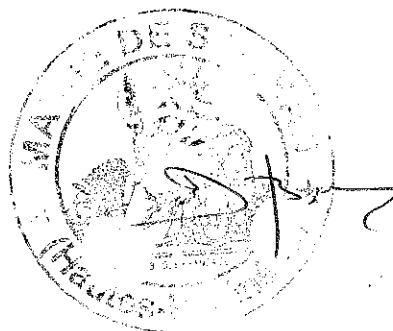
Contre 0

Abstention 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 19 janvier 2018

Afférents :	Qui ont PRIS
au conseil municipal	En exercice part à la délibération

10	10	7
----	----	---

L'an deux mil dix huit, le dix neuf janvier à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents: M.Christine IGLESIAS, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Didier BRUN, Rosa SOULE ARTOZOUL,, ,

Absent : Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

13 janvier 2018

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

DATE DE L'AFFICHAGE

13 janvier 2018

OBJET DE LA DELIBERATION

DEMANDES SUBVENTIONS
2018

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de faire une demande auprès des différents financeurs, en vue du projet « accessibilité et rénovation énergétique de la mairie et création d'une médiathèque » d'en signer tous les documents nécessaires.

- FEADER programme leader (fonds européens)
- DETR 2018 et FSIL (Etat)
- Espace mutualisé (Conseil Régional)
- AAP DVT Territorial (Conseil Départemental)

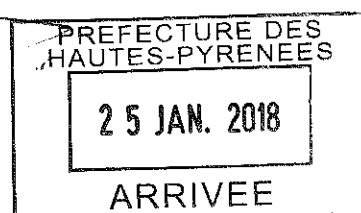
Le conseil adopte l'unanimité

Pour 7
 Contre 0
 Abstention 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le Maire

Didier BRUN



HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 19 janvier 2018

Afférents à au conseil municipal	Qui ont PRIS part à la délibération	
1	1	
10	10	7

L'an deux mil dix huit, le dix neuf janvier à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Didier BRUN, Rosa SOULE ARTOZOUL, .

Absent . Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

13 janvier 2018

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

DATE DE L'AFFICHAGE

13 janvier 2018

OBJET DE LA DELIBERATION

**Prise d'effet des statuts
modifiés le 21 décembre
2017 au 1^{er} janvier de
l'exercice budgétaire
2020.**

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'application des nouveaux statuts du SIVOM de la Vallée d'Aure.

Suite à la délibération n°2018-02 du Comité Syndical en date du 15 Janvier 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la prise d'effet des statuts modifiés soit effective au premier jour de l'exercice budgétaire 2020, soit le 1er janvier 2020.

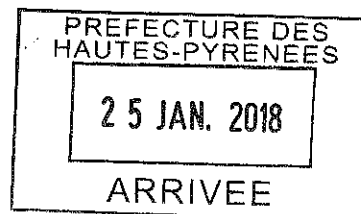
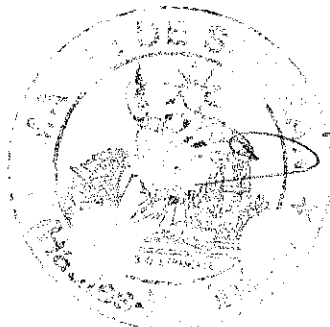
Le conseil adopte l'unanimité

Pour 7
Contre 0
Abstention 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le Maire

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents :	1	Qui ont	1
		PRIS	
au conseil :	10	En exercice :	10
municipal		part à la	7
		délibération	

Séance du 19 janvier 2018

L'an deux mil dix huit, le dix neuf janvier à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Didier BRUN, Rosa SOULE ARTOZOUL,, ,

Absent . Fabrice BERNEDE, Alain CARRERE, Jean Louis FENOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION

13 janvier 2018

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

DATE DE L'AFFICHAGE

13 janvier 2018

OBJET DE LA DELIBERATION

DM

Les résultats de fonctionnement et d'investissement repris aux budgets primitifs 2017 du budget principal et du budget eau n'ont pas tenu compte de la rectification du montant des subventions transférées au SIAHVA pour la somme de 82.407,33 €. Le résultat d'investissement reporté sur le budget principal doit être diminué de 82.407,33 € (d'un excédent de 44.893,13 €, il devient un déficit de 37.514,20 €. Le résultat reporté du budget annexe doit être augmenté de 82.507,33 €, d'un déficit de 47.634,22 €, il devient un excédent de 34.773,11 €.

Afin de clôturer correctement l'exercice 2017 du budget principal et du budget eau, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la décision modificative ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

DEP INV		RECETTES INV	
001	37514,20	001	- 44893,13
20412	- 1900	13	7500
231	- 2622,33	021	23870,80
		10222	2000
		13	7000
		1068	37514,20
TOTAL	32991,87	TOTAL	32991,87
DEP FONCT		RECETTES FONCT	
739211	- 25900	731	7000
739223	- 2100	7381	6000
61524	- 6000	73223	2000
678	- 6385	002	- 37514,20
6521	- 6000		

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

25 JAN. 2018

ARRIVEE

023	23870,80			
TOTAL	- 22514,20			- 22514,20

BUDGET EAU

DEP INV		RECETTES INV		
001	- 47634,22	001		34773,11
231	35864,29	021		- 46543,04
TOTAL	- 11769,93	TOTAL		- 11769,93
DEP FONCT		RECETTES FONCT		
7101249	10	7588		- 46533,04
023	- 46543,04			
TOTAL	- 46533,04	TOTAL		- 46533,04

Le conseil adopte cette décision à l'unanimité

Pour 7

Contre 0

Abstention 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le Maire

Didier BRUN

